



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALE

A/45/355 ✓  
S/21408  
25 juillet 1990  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE  
Quarante-cinquième session  
Point 32 de l'ordre du jour provisoire\*  
LA SITUATION AU KAMPUCHEA

CONSEIL DE SECURITE  
Quarante-cinquième année

Lettre datée du 24 juillet 1990, adressée au Secrétaire général par le  
Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de l'Indonésie  
auprès de l'Organisation des Nations Unies

Au nom des missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies, des Etats membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de la déclaration commune des Ministres des affaires étrangères des Etats membres de l'ANASE relative au problème cambodgien, publiée le 23 juillet 1990 à Jakarta.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 32 de l'ordre du jour provisoire, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Chargé d'affaires et Représentant  
permanent adjoint

(Signé) Nugroho WISNUMURTI

\* A/45/150.

ANNEXE

Déclaration commune des Ministres des affaires étrangères des Etats membres de l'ANASE relative au problème cambodgien, publiée le 23 juillet 1990 à Jakarta

1. Les Ministres des affaires étrangères des Etats membres de l'ANASE se sont dits profondément préoccupés de constater que le Cambodge est resté en marge de la tendance générale à l'instauration de la paix dans le monde et ce, en dépit de multiples tentatives de mise au point d'un règlement. Ils ont regretté que les parties au conflit n'aient pas réussi à mettre un terme aux souffrances du peuple cambodgien et à la destruction de leur pays. Toutes les parties concernées ont durci leurs positions, renonçant à des points sur lesquels ils étaient parvenus auparavant à un accord. Le conflit militaire s'est intensifié. Les Ministres ont estimé que l'heure était venue pour toutes les parties au conflit de répondre favorablement aux divers efforts entrepris pour instaurer la paix et de négocier sérieusement en vue de parvenir à un règlement politique d'ensemble.
2. Les Ministres ont réaffirmé leur condamnation de tous les responsables des politiques et pratiques qui, au cours de la période 1975-1978, ont conduit à l'extermination en masse des Cambodgiens. Ils se sont dits convaincus que la situation des années 1975-1978 ne devait pas se reproduire et ont souligné qu'il ne fallait permettre à aucun groupe cambodgien de prendre le pouvoir, ou de le conserver, par la force des armes.
3. Les Ministres se sont à nouveau dits convaincus que le conflit ne pouvait être réglé que par des négociations pacifiques et ont rejeté la recherche d'avantages militaires aux dépens des intérêts du peuple cambodgien. Ils ont estimé qu'un cessez-le-feu s'imposait d'urgence, en tant qu'élément capital d'un règlement politique d'ensemble.
4. Les Ministres se sont dits résolument favorables à ce que l'ONU se voie confier un rôle plus important au Cambodge. Ils ont souligné que plusieurs voies pouvaient être suivies pour parvenir à un règlement politique d'ensemble. On pouvait envisager une administration provisoire des Nations Unies au Cambodge, en attendant la tenue d'élections. On pouvait aussi envisager la formation d'un conseil national suprême représentant toutes les tendances politiques, qui pourrait administrer le Cambodge pendant la période intérimaire dans le cadre des structures administratives existantes et en liaison avec l'ONU. Ces solutions étaient acceptables si elles permettaient au peuple cambodgien de se prononcer au moyen d'élections crédibles, libres et honnêtes, sous la supervision de l'ONU.
5. Les Ministres sont convaincus que les différentes factions cambodgiennes devraient se mettre d'accord d'urgence quant à la création d'un conseil national suprême, qui serait un instrument de réconciliation nationale et un moyen de parvenir à une solution politique globale du problème cambodgien. Ils ont été d'avis que ce conseil devrait être composé de personnes représentatives, jouissant d'une certaine autorité auprès de tous les Cambodgiens, quelles que soient leurs tendances politiques. Ils ont estimé que la représentation du Cambodge à l'Organisation des Nations Unies était une question politique délicate et qu'en

l'absence d'un conseil national suprême acceptable, chercher à modifier la représentation du Cambodge au présent stade se traduirait par un recul dans la recherche d'une solution politique globale du problème cambodgien. L'avis collectif des Ministres était qu'une fois formé, ce conseil national suprême devrait occuper le siège du Cambodge à l'ONU. Ils ont émis le vœu que le conseil national suprême envisagé dans la présente déclaration commune soit déjà constitué lorsque s'ouvrirait la quarante-cinquième session de l'Assemblée générale.

6. Les Ministres sont convaincus que pour parvenir rapidement à un règlement politique d'ensemble du problème cambodgien, S. A. R. le Prince Norodom Sihanouk continuera de jouer un rôle essentiel.

7. Les Ministres des affaires étrangères des Etats membres de l'ANASE ont engagé les cinq membres permanents du Conseil de sécurité des Nations Unies à poursuivre et intensifier leurs efforts. L'ANASE continuera de coordonner son action avec les cinq membres permanents du Conseil et avec le Secrétaire général de l'ONU. Les Ministres ont émis l'espoir que les deux coprésidents seraient en mesure de reconvoquer dès que possible la Conférence internationale de Paris sur le Cambodge. Le peuple cambodgien n'a attendu que trop longtemps un règlement de paix juste et durable. Il mérite à présent de voir ses vœux exaucés.

-----